

Roll-Over

Destinataire

Les professionnels, indépendants, entreprises, professions libérales, agriculteurs et horticulteurs.

Objectif et exemples

Un crédit roll-over peut être utilisé pour des investissements à moyen ou long terme.

Le crédit est prélevé comme un crédit d'investissement, mais il comporte des modalités spécifiques concernant le remboursement du capital et la détermination du taux d'intérêt.

Pour le remboursement du capital, il est possible d'opter pour des remboursements périodiques (comme dans le cas d'un crédit d'investissement) ou d'établir un plan sur mesure.

Lors de la souscription du crédit, la périodicité du taux d'intérêt est choisie : elle peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

Le taux est révisé à chaque échéance choisie et déterminé sur la base de l'Euribor.

À chaque révision du taux, il est possible de rembourser le crédit roll-over de manière anticipée et sans frais.

Alternative

Le crédit d'investissement à usage professionnel.

Descriptif

C'est une ouverture de crédit à durée déterminée.

Montant

Min. 5.000 EUR, max. en fonction du prix du bien financé (hors TVA).

Durée

Min. 13 mois, max 20 ans, en fonction de la durée d'amortissement du bien financé.

Période de prélèvement

Max. 1 an, le prélèvement est possible en plusieurs tranches, comme pour un crédit d'investissement (pas de tirages)

Frais

Frais de dossier en fonction du montant demandé. Frais de gestion par trimestre. Une commission de réservation est calculée en cas de non-prélèvement après 3 mois. Des indemnités de renonciation sont dues sur la partie du montant annulé.

Remboursement anticipé

Le remboursement peut se faire sans frais à chaque révision de taux.

Aides publiques aux PME

[http://www.financementdesentreprises.be/
fr/accompagnement-soutien-et-garanties-
publiques](http://www.financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques)